

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU BOUCHARDAIS**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Richelieu

Programmes Locaux de l'Habitat 2017-2022 des Communautés de Communes :

- **Du Bouchardais,**
- **Du Pays de Richelieu,**
- **De Sainte Maure-de-Touraine.**

Présentation en

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Jeudi 3 novembre 2016

ASTYM 
Economie urbaine - Territoires - Villes - Quartiers

ASTUS

Une démarche en deux temps

1. UNE DEMARCHE COLLECTIVE A L'ECHELLE DU PAYS DU CHINONNAIS :

- **Juillet 2013** : appel d'offre émis dans le cadre d'un groupement de commandes pour l'élaboration des seconds PLH des 6 EPCI.
- **23 janvier 2014** : lancement de la mission.
- **9 juillet 2014** : validation d'un diagnostic commun et des bilans des 1^{er} PLH par le Comité de Pilotage.
- **19 mars 2015** : validation d'une trame stratégique pour l'habitat par le comité syndical du SCoT, suivi des 6 EPCI. Celle-ci présente les objectifs à tenir en termes de croissance, les priorités en matière d'habitat et les grandes orientations en vue du volet habitat du SCoT.

Rappel :

Evolution prévue du périmètre SCoT au 1^{er} janvier 2017 → 2 EPCI



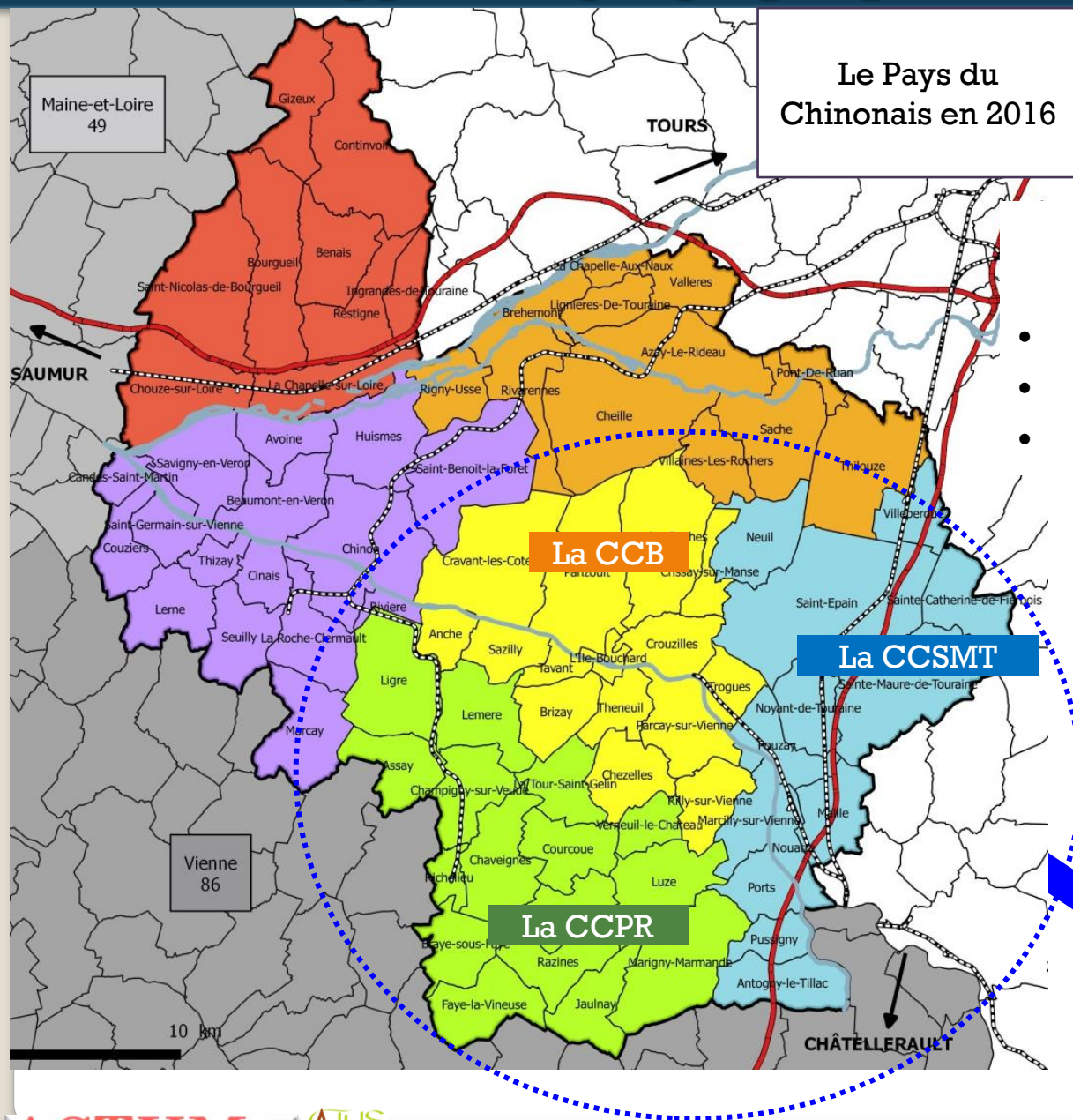
Fusion des
CC. du Bouchardais, du Pays de Richelieu et de Sainte Maure-de-Touraine.

Une démarche en deux temps

2. UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE DES TROIS INTERCOMMUNALITES :

- Validation d'un document d'orientations tirant partie du bilan du 1^{er} PLH et résultant des ateliers de travail organisés par le Pays du Chinonais, avec les acteurs du territoire en septembre, et avec les élus en octobre 2014:
 - Le 20-07-2015 en Conseil Communautaire pour la CC. du Bouchardais,
 - Le 28-09-2015 en Conseil Communautaire pour la CC. du Pays de Richelieu,
 - Le 01-12-2015 en COPIL pour la CC. du Pays de Richelieu
- Validation de la pertinence et de la faisabilité d'un programme d'actions suite à la concertation avec les communes et les partenaires (séance de travail, rencontres avec les communes, échanges avec les partenaires : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Syndicat du SCoT, bailleurs sociaux, opérateurs, etc.).
- 1^{er} arrêt du projet des PLH en Conseils Communautaires :
 - Le 29 avril 2016 pour la CC. du Pays de Richelieu,
 - Le 19 mai 2016 pour la CC. de Sainte Maure-de-Touraine,
 - Le 23 mai 2016 pour la CC. du Bouchardais.Puis, présentation pour avis aux communes et aux services de l'Etat.
- 2nd arrêt des PLH :
 - Le 19 septembre 2016 pour la CC. du Bouchardais,
 - Le 22 septembre 2016 pour la CC. du Pays de Richelieu,
 - Le 26 septembre 2016 pour la CC. de Sainte Maure-de-Touraine.

Approche géographique des territoires



Trois intercommunalités regroupant en 2013 :

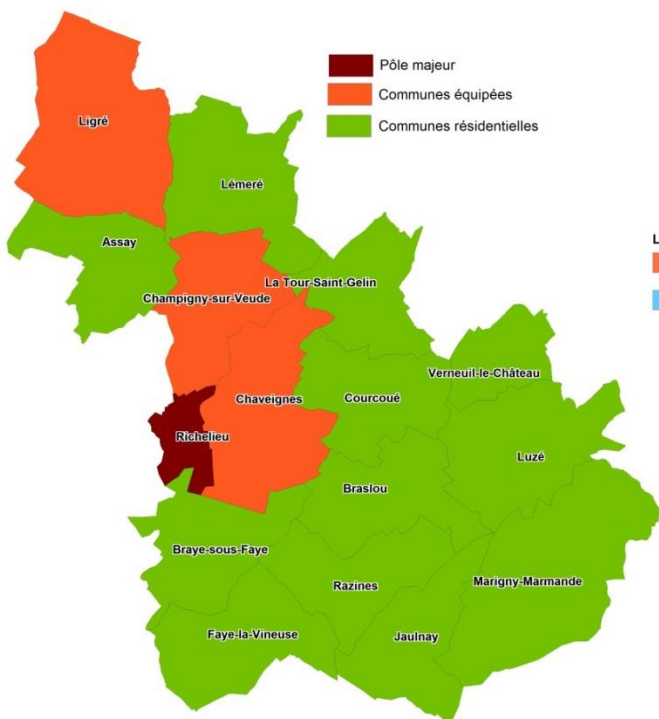
- 13 000 hab. pour la CCSMT,
- 8 160 hab. pour la CCPR,
- 7 250 hab. pour la CCB.

Approche géographique des territoires

Les secteurs identifiés pour chaque intercommunalité :

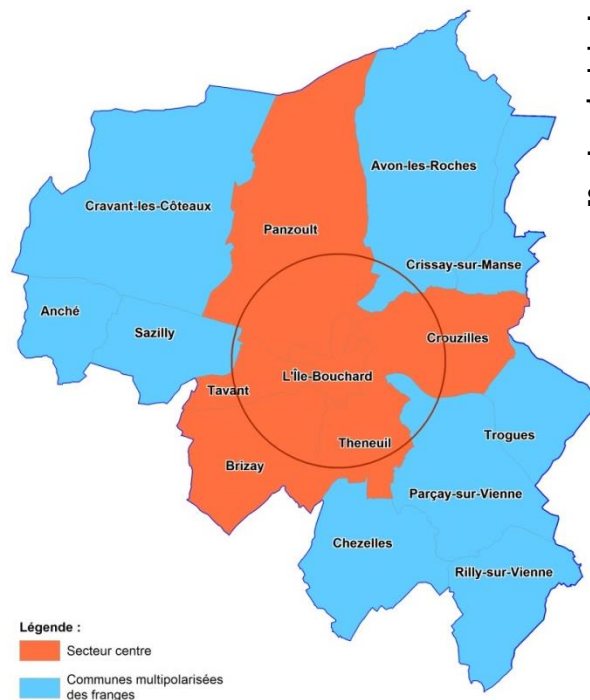
CCPR :

- Un pôle majeur : Richelieu.
- Des communes équipées.
- Des communes rurales majoritairement résidentielles.



CCB :

- Une centralité élargie : L'Île Bouchard et les communes voisines.
- Des communes multipolarisées situées aux franges territoriales.



CCSMT :

- Un pôle central : Ste Maure-de-Touraine.
- Des communes multipolarisées Nord sous l'influence de Tours.
- Des communes multipolarisées Sud davantage tournées vers Châtelleraut.

Les conclusions des bilans des premiers PLH

❑ Comparaison entre les objectifs des PLH et les réalisations de logements

	Nombre de logements réalisés de 2008 à 2012	Rythme annuel 2004-2007	Rythme annuel 2008-2012	Objectifs PLH	
				Années PLH	Nombre de logements neufs prévus /an
CC. du Bouchardais	93	60	23	2004-2009	34
CC. du Pays de Richelieu	140	52	35	2005-2011	43
CC de Sainte Maure-de-Touraine	324	139	81	2005-2011	107

Source : Sitadel 2014 (Logements commencés)

Des objectifs de réalisation de logements qui n'ont pu être atteints compte tenu de la crise économique après 2008 et de la chute de l'activité dans la construction qui a suivi.

❑ Bilan des programmes d'actions des PLH

Le suivi et l'animation



CC. du Bouchardais
CC. du Pays de Richelieu
CC. de Sainte Maure-de-Touraine

Actions définies dans les programmes d'action	Intervention communautaire
Suivi de la demande en logement et création d'un lieu d'accueil unique (mise en place d'un observatoire léger de l'habitat)	Non
Modalités de suivi et d'évaluation du PLH	Difficile
Créer un système d'observation permettant le suivi et l'animation de la politique de l'habitat ainsi que sa diffusion	Non
Mettre en place un outil d'observation	Non
Informersur les initiatives publiques	Action intégrée à l'OPAH

➤ C'est le point faible des PLH.

Dans cette première génération de PLH, l'organisation interne n'a pas été à la hauteur des programmes contenant de nombreuses actions.

Les conclusions des bilans des premiers PLH

Les logements privés et locatifs sociaux – L'hébergement

	CC. du Bouchardais
	CC. du Pays de Richelieu
	CC. de Sainte Maure-de-Touraine

Actions définies dans les programmes d'action	Intervention communautaire
Lancement d'une animation d'OPAH	Oui
Augmentation de l'offre locative publique répartie sur l'ensemble du territoire de la CCB	Non
Proposition de la formule de location-accession pour favoriser le parcours résidentiel des ménages	Non
Actions pour favoriser la réalisation de quelques locatifs à loyer modéré	Non
Mise en place d'une opération façades	Non
Etude de la faisabilité sur l'accueil temporaire des personnes âgées	Etude
Etude pour maintenir et aménager 1 ou 2 terrains d'accueil des gens du voyage	Non
Création d'un logement d'urgence	Non
Création de logements pour répondre à la demande des jeunes et des personnes âgées ou handicapées	Oui
Favoriser la préservation du bâti existant et du cadre de vie	Oui mais rôle majeur de Richelieu
Diversifier l'offre destinée aux ménages modestes	Non Des réalisations grâce à la PALULOS communale
Assurer la bonne gestion du parc locatif social	Non
Accroître l'offre de logements adaptés à la perte de mobilité et favoriser le maintien à domicile	Réalisé via le PIG
Développer les formules d'accueil destinées aux jeunes	Non
Identifier les besoins des gens du voyage	La CCPR relevée de ses obligations par le schéma départemental
Etudier les conditions de la mise en œuvre d'un dispositif de réhabilitation du parc privé et maintenir la qualité du parc public (OPAH, ...)	Oui
Produire une offre adaptée aux jeunes et aux populations démunies	Non
Relancer la production de logements	Non
Développer l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées	Action intégrée à l'OPAH
Créer des possibilités d'accueil pour les gens du voyage	Non
Elargir l'offre locative sociale et favoriser le développement d'une offre en accession à coût maîtrisé par le biais du PSLA	Non

- Dispositifs de rénovation du parc privé mobilisés (OPAH ou PIG): les actions les plus emblématiques de ces PLH.




Ils ont permis de répondre à plusieurs enjeux en même temps : insalubrité, adaptation, précarité énergétique, etc.

- Non-utilisation des fonds façades car opérations trop coûteuses.

Les conclusions des bilans des premiers PLH

Les enjeux du développement durable

Actions définies dans les programmes d'action	Intervention communautaire
Etude des opportunités pour la reconversion d'un certain nombre de sites clefs de la ville-centre	Oui
Actions pour favoriser la réhabilitation ou la création des installations d'assainissement non-collectif	Délégation de compétence
Poursuite de la mise en valeur des Cœurs de village et la réalisation d'équipements communautaires	Non car action communale
Maintien des commerces et services de premières nécessités	Oui
Mise en place d'un système de TAD	Etude
Amélioration de l'intégration des constructions neuves	Oui
Accessibilité et fréquentation des équipements publics par les enfants	Difficile
Veiller à maintenir un niveau d'équipements et de services suffisant	Oui

	CC. du Bouchardais
	CC. du Pays de Richelieu
	CC. de Sainte Maure-de-Touraine

- Beaucoup d'actions sans lien direct avec l'habitat et les logements, mais visant davantage la construction d'un projet de territoire.
- Des actions souvent hors compétence des EPCI rendant leur réalisation aléatoire.

Actions foncières et réglementaires

Actions définies dans les programmes d'action	Action foncière	Action réglementaire
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal et création d'un fonds pour mener une politique foncière concertée	Non	Oui
Participation active à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Vienne		Oui
Planifier le développement et mettre en œuvre une politique foncière	Non	
Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière et favoriser la qualité des opérations	Non	
Traduire les objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme		Non Action menée par les communes

- Des moyens financiers insuffisants pour mener des stratégies foncières.
- Prise en compte des aspects réglementaires.

Les éléments clefs du diagnostic



Atouts et opportunités

- ❑ **La proximité d'un grand pôle économique constitué par l'agglomération de Tours.**
Sur la CCSMT : desserte du territoire par l'autoroute A10
 - solde migratoire largement bénéficiaire et rajeunissement de la population.
 - forte expansion des communes proches de la sortie d'autoroute : Noyant-de-Touraine par exemple.
- ❑ **Une armature urbaine** constituée de pôles majeurs équipés (L'Île Bouchard, Richelieu, Sainte-Maure-de-Touraine) et de communes périphériques multipolarisées, sur lesquels s'appuyer pour se développer.
Sur la CCSMT : des activités économiques endogènes qui apportent de l'emploi.
- ❑ **Un territoire apprécié** pour la qualité de vie et ses paysages.
- ❑ **Des prix fonciers et immobiliers très attractifs bien inférieurs** à ceux de l'agglomération.

Faiblesses et menaces

- ❑ **L'éloignement relatif de l'agglomération de Tours** qui, en période de crise : marasme économique, hausse des prix des énergies, freine l'arrivée de nouveaux ménages.
- ❑ **Le faible développement des emplois** au regard de la croissance de la population active.
- ❑ **Une atonie prolongée** du marché immobilier malgré des prix peu élevés (maisons anciennes).
- ❑ **Des logements vacants** en hausse depuis 1999 dans le parc privé (maisons en vente ne trouvant pas d'acquéreur) ainsi que dans le parc social.
- ❑ **Un parc de logements potentiellement indignes** dispersé dans les secteurs les plus ruraux.
- ❑ **Des besoins importants en matière de performance énergétique** des logements tant dans le parc privé que dans le parc social.
- ❑ **Un revenu moyen annuel des ménages bien inférieur** à celui d'Indre-et-Loire.



Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCPR

Elle est organisée autour de 5 axes :

1. Développer de manière cohérente l'urbanisation du territoire

1. Un développement en adéquation avec un scénario démographique partagé
2. Une offre nouvelle qui tienne compte des réalités du territoire

2. Adapter l'offre en logements à la diversité des besoins

3. Une réponse adaptée aux besoins des ménages
4. La prise en compte des besoins spécifiques

3. Améliorer les logements du parc privé

5. Accompagnement et soutien des propriétaires privés dans la rénovation de leur logement

4. Favoriser la qualité environnementale des opérations nouvelles

7. Vers un urbanisme durable

5. Mettre en place une ingénierie adaptée

9. La mise en œuvre d'un dispositif de suivi

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCPR

Elle comprend 17 actions en réponse aux orientations présentés en 5 volets :

Volets	Actions	Libellé
Habitat privé	1.1	Mettre en place un dispositif de rénovation du parc privé
	1.2	Etudier la rénovation du cœur de Richelieu
	1.3	Favoriser une dynamique de rénovation dans le parc privé
	1.4	Réduire le nombre de logements vacants
	1.5	Participer au réseau départemental de traitement de l'habitat indigne
Urbanisme et logements durables	2.1	Mettre en place une permanence communautaire d'un architecte-conseil
	2.2	Conseiller à domicile les propriétaires de maisons anciennes
	2.3	Sensibiliser les élus à un urbanisme durable
	2.4	Etudier la reconversion du site de l'ancienne gare à Richelieu
Besoins spécifiques	3.1	Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées
	3.2	Participer à la réflexion sur le devenir de l'EHPAD
	3.3	Faciliter l'accès des jeunes à des logements temporaires
	3.4	Disposer d'un logement d'urgence communautaire
Parc social	4.1	Soutenir la réalisation de logements sociaux lorsque la demande le justifie
	4.2	Mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logements Sociaux et d'Information du Demandeur (PPGDLSID)
	4.3	Suivre les travaux d'amélioration des logements sociaux
Observatoire de l'habitat	5.1	Mettre en place un outil d'observation de l'habitat

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCPR

Objectifs de la CCPR sur la durée du PLH :

- **Accueillir 144 ménages entre 2017 et 2022**, dont 76 % dans la construction neuve, soit 109 logements neufs à réaliser.
- Remettre sur le marché **35 logements issus des logements vacants ou des résidences secondaires**.

Secteurs	Objectifs de logements sur 6 ans	Répartition des nouveaux logements par secteur	Nombre de logements issus du bâti existant	Communes de la CCPR	Nombre de logements issus de la construction neuve	Nombre de logements publics sociaux
Pôle majeur	32	22%	18	Richelieu	14	3
Communes équipées	69	48%	7	Champigny-sur-Veude	21	9
				Chaveignes	13	
				Ligré	28	
Communes résidentielles	43	30%	10	Assay	2	4
				Braslou	2	
				Braye-sous-Faye	2	
				Courcoué	2	
				Faye-la-Vineuse	4	
				Jaulnay	1	
				Lémeré	5	
				Luzé	1	
				Marigny-Marmande	6	
				Razines	1	
La Tour-Saint-Gelin	6					
Verneuil-le-Château	1					
CC. du Pays de Richelieu	144	100%	35		109	16

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCPR

Objectifs de la CCB sur la durée du PLH :

- Prévoir **16 nouveaux logements sociaux financés par les PLAI et PLUS.**
- Une offre nouvelle :
 - qui réserve 31 % des nouveaux logements sociaux aux ménages très modestes (PLAI)
 - qui se concentre sur les logements T2 et T3.

Secteurs	PLAI	PLUS	Total
Pôle majeur	1	2	3
Communes équipées	3	6	9
Communes résidentielles	1	3	4
Total CCPR	5	11	16
Part dans le total	31 %	69 %	100%

Tailles des locatifs	T2	T3	T4 et plus	Total
Nombre de logements	6	7	3	16
Part dans le total	41%	43%	16%	100%

La nouvelle politique de l'habitat de la CCPR

Budget du PLH :

- 291 200 € sur 6 ans
- Environ 48 530 € par an

Soit 6 € par habitant et par an.

Le plus gros poste d'investissement correspond à la mise en place d'un dispositif de rénovation du parc privé (OPAH).

Années	Total des coûts/an
2017	27 975 €
2018	76 425 €
2019	76 425 €
2020	66 425 €
2021	23 225 €
2022	20 725 €
Total	291 200 €

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCB

Elle est organisée autour de 5 axes :

1. Développer de manière cohérente l'urbanisation du territoire

1. Un développement en adéquation avec un scénario démographique partagé
2. Une offre nouvelle qui tienne compte des réalités du territoire

2. Adapter l'offre en logements à la diversité des besoins

3. Le développement du parc social
4. L'offre adaptée aux besoins spécifiques

3. Améliorer qualitativement les parcs de logements privés et publics

5. L'amélioration et l'adaptation du bâti ancien
6. L'amélioration de la communication et de l'accompagnement

4. Accompagner et favoriser la qualité environnementale des opérations nouvelles

7. Vers un urbanisme durable
8. Une requalification urbaine ciblée

5. Mettre en place une ingénierie adaptée

9. La mise en œuvre d'un dispositif de suivi

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCB

Elle comprend 13 actions en réponse aux orientations présentés en 4 volets :

Volets	Actions	Libellé
Habitat social	1.1	Réaliser des logements adaptés aux personnes âgées en centre-bourg
	1.2	Réaliser un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID)
	1.3	Favoriser l'habitat intergénérationnel en milieu rural
	1.4	Soutenir les travaux de rénovation énergétique des logements communaux
Habitat privé	2.1	Mettre en place un dispositif de rénovation des logements
	2.2	Encourager les initiatives privées de rénovation des logements
	2.3	Agir contre la vacance des logements
	2.4	Participer au réseau départemental de traitement de l'habitat indigne
Urbanisme et logements durables	3.1	Développer une réflexion sur l'urbanisation des zones inondables
	3.2	Sensibiliser les élus à un urbanisme durable
	3.3	Encourager la création de réserves foncières
	3.4	Susciter la réalisation d'un quartier durable
Observatoire de l'habitat	4.1	Mettre en place un outil d'observation de l'habitat

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCB

Objectifs de la CCB sur la durée du PLH :

- **Accueillir 190 ménages entre 2017 et 2022**, dont 76 % dans la construction neuve, soit 145 logements neufs à réaliser.
- Remettre sur le marché **45 logements issus des logements vacants ou des résidences secondaires**.
- **Recentrer la production sur le pôle majeur**.

Secteurs	Communes	Nombre total de résidences principales sur 6 ans	dont dans le neuf	dont issues du bâti existant	Nombre de logements sociaux sur 6 ans	Répartition par secteur des futures résidences principales
Pôle majeur	Brizay		8		0	55%
	Crouzilles		28		0	
	L'Île-Bouchard		17		5	
	Panzoult		4		0	
	Tavant		6		0	
	Theneuil		7		7	
	Pôle majeur		105	70	35	
Communes franges	Anché		11		8	45%
	Avon-les-Roches		14		2	
	Chezelles		3		0	
	Cravant-les-Côteaux		7		0	
	Crissay-sur-Manse		1		0	
	Parçay-sur-Vienne		8		1	
	Rilly-sur-Vienne		4		0	
	Sazilly		5		0	
	Trogues		22		0	
	Communes franges		85	75	10	
Total CCB		190	145	45	23	100%

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCB

Objectifs de la CCB sur la durée du PLH :

- Prévoir **23 nouveaux logements sociaux** dont **22 financés par les PLAI et PLUS**.
- Une offre nouvelle :
 - qui réserve 32 % des nouveaux logements sociaux aux ménages très modestes (PLAI)
 - qui se concentre sur les logements de petite taille du T1 au T3.

Secteurs	PLAI	PLUS	PLS	Total
Pôle majeur	4	7	1	12
Communes franges	3	8		11
Total CCB	7	15	1	23
Part dans le total	32 %	68 %		

Tailles des locatifs	T1-T2	T3	T4 et plus	Total
Nombre de logements	9 à 10	9 à 10	4 à 5	23
Part dans le total	40%	40%	20%	100%

La nouvelle politique de l'habitat de la CCB

Budget du PLH :

- 763 150 € sur 6 ans
- Environ 127 192 € par an

Soit 17 € par habitant et par an.

Le plus gros poste d'investissement correspond à la mise en place d'un fonds d'intervention foncière.

Années	Total des coûts/an
2017	122 850 €
2018	153 100 €
2019	163 100 €
2020	153 100 €
2021	85 500 €
2022	85 500 €
Total	763 150 €

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCSMT

Elle est organisée autour de 5 axes :

1. Développer de manière cohérente l'urbanisation du territoire

1. Un développement en adéquation avec un scénario démographique partagé
2. Une offre nouvelle qui tienne compte des réalités du territoire

2. Adapter l'offre en logements à la diversité des besoins

3. L'accompagnement social du parcours résidentiel
4. L'offre adaptée aux besoins spécifiques

3. Améliorer qualitativement les parcs de logements privés et publics

5. L'amélioration du parc ancien
6. L'amélioration de la communication et de l'accompagnement

4. Accompagner et favoriser la qualité environnementale des opérations nouvelles

7. Vers un urbanisme durable
8. La maîtrise du foncier

5. Ingénierie et suivi du PLH

9. La mise en œuvre d'un dispositif de suivi

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCSMT

Elle comprend 17 actions en réponse aux orientations présentés en 5 volets :

Volets	Actions	Libellé
L'habitat vacant	1.1	Réduire le nombre de logements vacants
	1.2	Mettre en place une politique d'aide à l'acquisition de sites vacants
	1.3	Réaliser des unités de vie temporaire, adaptées
Urbanisme et logements durables	2.1	Développer une réflexion sur l'urbanisation des zones inondables
	2.2	Sensibiliser les élus à un urbanisme durable
	2.3	Etudier la possibilité d'un éco-quartier communautaire
L'habitat privé	3.1	Soutenir l'accession sociale à la propriété
	3.2	Favoriser l'amélioration des logements anciens
	3.3	Les conseils d'un architecte à la disposition des habitants et des élus
	3.4	Faciliter aux propriétaires l'accès à l'information
	3.5	Participer au réseau de repérage de l'habitat indigne
L'habitat social et les besoins spécifiques	4.1	Soutenir les travaux de rénovation des logements communaux
	4.2	Participer aux travaux de mise en accessibilité des logements des "accueillants familiaux"
	4.3	Elargir l'offre de logements pour les jeunes
	4.4	Réaliser un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur
	4.5	Réaliser une aire d'accueil pour les Gens du Voyage
L'observatoire	5.1	Mettre en place un outil d'observation de l'habitat

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCSMT

Objectifs de la CCSMT sur la durée du PLH :

- **Accueillir 475 ménages entre 2017 et 2022**, dont 88 % dans la construction neuve, soit 417 logements neufs à réaliser.
- Remettre sur le marché **58 logements issus des logements vacants ou des résidences secondaires.**

Secteurs/Communes		Nombre total de résidences principales par secteur	dont nombre de résidences principales issues du bâti existant	dont nombre de résidences principales réalisées dans le neuf	Nombre de locatifs sociaux	Part des secteurs dans le total des nouvelles résidences principales
Pôle central	Sainte-Maure-de-Touraine	167	17	150	36	35%
	Pôle central			150	36	
Communes Nord	Neuil	197	23	18	2	42%
	Noyant-de-Touraine			36	12	
	Pouzay			24	11	
	Sainte-Catherine-de-Fierbois			18	0	
	Saint-Épain			42	0	
	Villeperdue			36	23	
	Secteur Nord			174	48	
Communes Sud	Antogny le Tillac	111	18	18	0	23%
	Maillé			6	0	
	Marcilly-sur-Vienne			21	6	
	Nouâtre			30	0	
	Ports-sur-Vienne			12	0	
	Pussigny			6	0	
	Secteur Sud			93	6	
Total CCSMT		475	58	417	90	100%

Les nouvelles politiques locales de l'habitat

La nouvelle politique de l'habitat de la CCSMT

Objectifs de la CCSMT sur la durée du PLH :

- Prévoir **90 nouveaux logements sociaux** dont **80 financés par les PLAI et PLUS**.
- Une offre nouvelle :
 - orientée à 52 % sur les communes du Nord qui accueillent le plus de ménages.
 - qui réserve 30 % des nouveaux logements sociaux aux ménages très modestes (PLAI)
 - qui se concentre sur les T1-T2.

Secteurs	PLAI	PLUS	PLS	Total
Pôle central	12	21	4	37
Communes Nord	12	29	6	47
Communes Sud	0	6	0	6
Total CCSMT	24	56	10	90
Part dans le total	30 %	70 %		

Tailles des locatifs	T1-T2	T3	T4 et plus	Total
Nombre de logements	41	32	17	90
Part dans le total	46%	35%	19%	100%

La nouvelle politique de l'habitat de la CCSMT

Budget du PLH :

- 4 645 100 € sur 6 ans
- Environ 787 892 € par an et un financement amorcé dès 2016 pour la transformation de sites vacants.

Soit 61 € par habitant et par an.

Le plus gros poste d'investissement correspond à la mise en place d'une politique d'aide à la transformation des sites vacants.

Années	Total des coûts/an
2016	366 450 €
2017	772 450 €
2018	1 364 500 €
2019	751 500 €
2020	741 500 €
2021	678 700 €
2022	68 700 €
Total	4 645 100 €

MERCI DE VOTRE ATTENTION